

Objet: Convention CONSOCANTAL - DE_008_2025

Séance du vendredi 28 mars 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 21 mars 2025

Présents : 9

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-huit mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance

STEPHANIE GAILLARD

Présents : JEAN CHRISTOPHE GUY représenté par PIERRE DUPONT, GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS, LUC AVELLANEDA représenté par STEPHANIE GAILLARD ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JORDAN ANGELVY, Matthieu PIJOUAT

Représentés: JEAN CHRISTOPHE GUY représenté par PIERRE DUPONT, GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS, LUC AVELLANEDA représenté par STEPHANIE GAILLARD

Absents: SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE CHAUVET

Excusés:

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal que dans le cadre du programme CONSOCANTAL, le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture œuvrent à la valorisation des produits locaux dans l'alimentation locale. La restauration collective est associée, notamment grâce à la plateforme Agrilocal15 ouverte gratuitement aux acheteurs de la restauration collective et aux fournisseurs de produits locaux.

Afin d'amplifier ces actions, le Département et la Chambre d'Agriculture, avec le soutien de l'État, ont initié la **démarche Consocantal**. Elle vise à favoriser l'approvisionnement de proximité dans les restaurants collectifs de notre territoire, tout en s'assurant de l'origine locale de la matière première agricole.

Dans ce contexte, une convention d'objectifs relative à la démarche en faveur de l'utilisation des produits locaux dans la restauration collective doit être conclue. Un projet vous est soumis en annexe.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de participer à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte de participer au projet CONSOCANTAL
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil départementale et la Chambre d'agriculture

Date de transmission de l'acte: 01/04/2025

Date de réception de l'AR: 01/04/2025

015-211501754-DE_008_2025-DE

A G E D I

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 11/04/2025
et publication ou notification du 11/04/2025

Le Maire,
A. DUJOLS

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S.GAILLARD

Date de transmission de l'acte: 01/04/2025

Date de reception de l'AR: 01/04/2025

015-211501754-DE_008_2025-DE

A G E D I